Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260322-2026_05-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Référence
2026-005

Objet de la délibération
ELECTION DU MAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
17 Mars 2026

Vote
A la majorité Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 17 mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le dimanche vingt-deux mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Mme LE FERREC Danielle
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : ELECTION DU MAIRE

Mme Renée COURTEL, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, Mme GRASSWILL Suzanne, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Eliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme FOUTEL Eliane, doyenne d'âge de l'assemblée, a alors pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme LE FERREC Danielle conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260322-2026_05-DE

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletin : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

a obtenu 17 voix - Mme Renée COURTEL

A obtenu 1 voix – M. Ronan LANGLET

Mme Renée COURTEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée.

La séance se poursuit donc sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire de la commune.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL